

IMPRIMES A TELECHARGER SUR LE SITE DE
L'ANFH ET A RETOURNER A LA
DELEGATION AVANT LE :

6 NOVEMBRE 2020

COMMISSION LE 27 NOVEMBRE 2020

RECENSEMENT DES DOSSIERS 2021
POUR LA PERIODE DU PREMIER SEMESTRE 2021

GUICHET BLEU : Formations correspondant aux priorités
du CPF (Compte Personnel de Formation)



Formations éligibles à ce recensement

- **Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles :**
Il s'agit de formations constituées de l'ensemble des connaissances et compétences de base utiles à maîtriser pour favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.
(Exemples : CléA, compétences-clés, savoirs de base en français, calcul...)
- **Formations diplômantes afin de prévenir l'inaptitude, prioritairement en lien avec des métiers de la Fonction Publique Hospitalière**
- **Les qualifications et certifications ne faisant pas partie de la liste des études promotionnelles selon les critères suivants :**
 - ✓ Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers) ;
 - ✓ Qualification ou certification de niveaux 1 à 3 et « sans niveau spécifique» (type CQP équivalent) ;
 - ✓ Diplômes, qualification et certification inscrites au RNCP
 - ✓ Titres inscrits au répertoire spécifique
- **Préparation aux concours**
- **Diplômes universitaires**
- **Assistant(e) de soins en gérontologie**

La **mobilisation du CPF** est **exigée** pour pouvoir prétendre aux financements sur fonds mutualisés.

Priorité d'attribution de financement

Les instances paritaires régionales attribueront en priorité des financements aux dossiers d'agents :

- ✓ Les agents ayant une qualification de niveau 3 et infra 3 (CAP et infra CAP)
- ✓ Les agents de catégorie C
- ✓ Les agents exerçant en filières techniques, logistiques et administratives.

Modalités de prise en charge

Compte personnel de formation

L'établissement dont l'agent mobilise son Compte Personnel de Formation peut présenter une demande de prise en charge, y compris si le nombre d'heures acquises sur le CPF est inférieur à celui de la formation.

Part financée sur fonds mutualisés

Formations autres que les diplômes universitaires

Le montant financé sur fonds mutualisés varie en fonction du panel de l'établissement :

- Panel 1 : 85 % des coûts réels des dossiers
- Panel 2 : 90 % des coûts réels des dossiers
- Panel 3 : 100 % des coûts réels des dossiers

Panel 1 : plus de 1000 agents (équivalent temps plein)

Panel 2 : entre 300 et 1000 agents (équivalent temps plein)

Panel 3 : moins de 300 agents (équivalent temps plein)

Diplômes universitaires

Pour les diplômes universitaires, maximum 50% des frais pédagogiques seront financés sur fonds mutualisés.

Résultats d'admission

Bien que les résultats d'admission ne soient pas encore tous connus, **retournez l'imprimé sans attendre afin que le dossier soit instruit en temps voulu**, et informez-nous des résultats dès que vous en avez connaissance. Aucun dossier ne sera examiné par la commission en l'absence de ce résultat d'admission ou attestation d'inscription.

Calcul des traitements

Les frais de traitement sont évalués sur une base forfaitaire

- 1- Formations courtes : inférieures ou égales à 52 jours.
Pour ces formations, un forfait unique à 17.50 € / heure est applicable

2 - Formation longues : d'une durée supérieure à 52 jours

GRADE	FORFAIT MENSUEL
Adjoint administratif	2 500 €
Agent d'entretien qualifié	
Agent services hospitaliers qualifié	
Aide-soignant	2 800 €
Aide médico-psychologique	
Auxiliaire de puériculture	
Ouvrier principal	
Assistant de service social	3 300 €
Educateur spécialisé	
Préparateur pharmacie hospitalière	
Infirmier	3 600 €
Infirmier de bloc opératoire	
Autres grades	Catégorie A : 4 000 €
	Catégorie B : 3 300 €
	Catégorie C : 2 700 €



17 rue Columbia
 Parc Ester Technopole
 87068 LIMOGES CEDEX

Personnes à contacter :

Annie DERRIEN – a.derrien@anfh.fr – 05.55.31.79.13
 Angéline DUBOIS – a.dubois@anfh.fr – 05.55.31.79.15